## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2025 Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID: 026-212603195-20250930-D39\_2025-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-39/2025

<u>Date de convocation</u>: 26 septembre 2025 Date d'affichage: 26 septembre 2025

<u>Objet</u>: Achat des parcelles C 161 et C 231, situées Route du Bagnol, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée nord

L'an deux mil vingt-cinq et le trente septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

<u>Présents</u>: Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés: Pierre FERRIER - Virginie TARDY - Anne-Lise CALABRIN

Procurations: Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Anne-Lise CALABRIN à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant le projet en cours pour l'aménagement de l'entrée nord du village et notamment la création d'une aire de stationnement sécurisée et accessible,

Considérant que lors d'une rencontre en mairie le 15 septembre 2025, le propriétaire de la parcelle impactée par l'emprise du projet d'aménagement a donné son accord pour céder ses parcelles à la commune de Saint Michel sur Savasse

Considérant que le prix convenu est d'environ 6,75€/m², soit, pour les parcelles C 161 et C 231 d'une surface totale de 869 m², une transaction pour un montant arrondi de 6 000 €.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir les parcelles C 161 et C 231 pour la somme de 6 000 €

DIT que la commune prendra à sa charge les frais de notaire qui résultent de cette acquisition

DIT que les crédits suffisants seront inscrits sur le budget M57

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 1er octobre 2025

Le Maire

Pierre COLOMB